

21 décembre 2010

Communiqué de presse

Le conseil d'administration d'APRR, réuni en séance le 21 décembre, a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 1,74 euro par action, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice en cours.

Le paiement de l'acompte sur dividende interviendra le mercredi 29 décembre 2010.

APRR rappelle que ses titres font l'objet, depuis le 10 septembre 2010, d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Eiffarie. Cette offre fait l'objet d'une décision de sursis à exécution jusqu'à la décision de la Cour d'appel de Paris sur sa conformité qui devrait intervenir à la fin du 1^{er} trimestre 2011.

APRR rappelle que, conformément au paragraphe 2.1 de la note d'information conjointe aux sociétés Eiffarie et APRR ayant reçu le visa n°10-3 06 de l'AMF en date du 7 septembre 2010, le prix de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire de 54,16 euros par action APRR sera réduit du montant net de l'acompte sur dividende.

Le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Quatrième groupe autoroutier en Europe, le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, filiale d'EIFFAGE, exploite 2 234 km d'autoroutes sur les 2 279 km de réseau en concession de l'État.

Axe de communication majeur en Europe, ce réseau compte plus de 20 milliards de kilomètres parcourus en 2009. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, hors activité de construction, a atteint 1 860 millions d'euros pour un résultat net de 349 millions d'euros en 2009. Le Groupe emploie 4 000 personnes.

www.aprr.com